



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



VILLE DE
CHAPAIS

PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 2 juillet 2020 à 19 h 00, par visioconférence en raison de la crise COVID-19, et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche
Lucie Tremblay

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication.

Tous les Conseillers et Conseillères ayant été convoqués par suite d'un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

20-07-146

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-147

2.
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 20-510 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.19 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, autorisent toute municipalité à prévoir, dans un règlement, les règles quant à l'occupation de son Domaine public;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et la présentation du présent règlement ont été régulièrement donnés par monsieur Daniel Forgues lors de la séance régulière du Conseil tenue le 18 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 20-510, tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-148

3. **RÉSOLUTION – CONVENTION DE PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT QUE Chapais Énergie, société en commandite (« CHESEC ») est propriétaire du lot 4 958 822, où est érigée une centrale de cogénération d'électricité portant l'adresse 140, rue de la Cogénération, Ville de Chapais (l' « Usine »);

CONSIDÉRANT QUE 9394-3801 Québec inc., une société liée à CHESEC, est propriétaire de serres construites ou à être construites sur la parcelle de terrain correspondant à la fiche immobilière établie au Registre des réseaux de services publics et des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 959 913, correspondant notamment à l'assiette de la rue de Cogénération séparant l'Usine des Serres;

CONSIDÉRANT QUE 9394-3801 Québec inc. souhaite installer, construire et exploiter des conduites ou autres installations permettant d'acheminer la vapeur produite par l'Usine aux Serres;

CONSIDÉRANT QUE 9394-3801 Québec inc. souhaite également effectuer certains travaux sur la Parcelle autorisée afin d'effectuer le raccordement des Serres à tout service public requis pour les fins de leur exploitation;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.19 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (Québec), la Ville a adopté un règlement et une résolution concernant l'occupation de son domaine public et autorisant la signature de la présente convention;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER monsieur Steve Gamache, maire, et madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à signer la convention de permission d'occupation du domaine public entre la Ville de Chapais et 9394-3801 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-07-149

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par madame Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h'04.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné, directrice
générale adjointe et greffière
suppléante